

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Valeurs guide de qualité de l'air intérieur pour les particules » (GT VGAI PM)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un groupe de travail regroupant des experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ **Contexte de l'expertise :**

En France, comme pour l'air extérieur, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments constitue une préoccupation de santé publique, en particulier du fait que chaque individu passe en moyenne, en climat tempéré, 85 % de son temps dans des environnements clos dont une majorité de ce temps dans l'habitat. L'environnement intérieur offre une grande diversité de situations de pollutions qui peuvent avoir des conséquences importantes sur l'état de santé des individus. Pour faire face à l'enjeu sanitaire que représente la qualité de l'air intérieur et apporter aux pouvoirs publics des éléments utiles à la gestion de ce risque, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses) s'est autosaisie en 2004 afin d'élaborer des valeurs guides de qualité d'air intérieur (VGAI), fondées sur des critères sanitaires.

Une première expertise relative à la proposition de VGAI pour les particules de l'air intérieur a été conduite par l'Anses en 2009. Cette expertise a montré que les effets sanitaires des particules de l'air intérieur étaient très peu étudiés, comparativement à celui des particules de l'air extérieur. Les études disponibles à l'époque portaient sur des populations restreintes, avec des résultats parfois contradictoires. Cette insuffisance de données avait in fine conduit l'Anses à ne pas proposer de VGAI pour les particules de l'air intérieur.

Depuis, de nouvelles données épidémiologiques sur les effets sanitaires des particules de l'air intérieur ont été publiés et ont fait l'objet de travaux préliminaires par l'Anses. Toutefois l'Anses souhaite approfondir l'analyse des données disponibles, l'Anses propose d'évaluer la faisabilité de proposer une VGAI pour les particules de l'air intérieur en considérant l'ensemble des données pertinentes sur les effets sanitaires.

■ **Rôle et missions :**

Les missions confiées aux membres du GT « VGAI PM » seront :

- de participer à la mise en œuvre des différentes étapes de construction d'une VGAI pour les particules de l'air intérieur suivant le guide méthodologique d'élaboration de valeurs de références de l'Anses, incluant la réalisation d'une analyse critique des publications et autres sources d'informations scientifiques et techniques pertinentes ;
- de contribuer à la rédaction du rapport d'expertise ;
- d'interagir sur le contenu scientifique des travaux d'expertise avec le comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » (CES VSR), en coordination avec l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement :**

Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT sur décision du directeur général.

Le GT sera composé d'experts de plusieurs disciplines, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres. Il sera rattaché au Comité d'experts spécialisés (CES) « Valeurs sanitaires de référence » de l'Agence, en charge de l'adoption des travaux d'expertise collective.

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent du domaine des effets sanitaires des polluants de l'air.

Le détail des compétences souhaitées est spécifié dans la fiche « compétences recherchées ».

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois à compter de la 1ère réunion du GT. Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6 semaines. Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique des documents ainsi que par la contribution à la rédaction des travaux d'expertise.